

## Communication N° 21 - 2009 au Conseil communal

Séance du 9 décembre 2009

### Résumé des objets traités en Municipalité de mi-septembre à mi-octobre 2009

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément à notre concept d'information, nous vous communiquons ci-après les principaux objets traités par la Municipalité de mi-septembre à mi-octobre 2009.

#### **Décision d'octroi de la naturalisation suisse - Audition du 15 septembre 2009 - T. Lageyre, E. De Bortoli, S. Martel, S. De Olano et F. Riba**

---

La Municipalité a donné un préavis favorable pour M. Thierry Lageyre, Mme Emmanuelle De Bortoli, M. Sylvain Martel et pour Mme Sonsoles De Olano et M. Fernando Riba, à l'intention du Département de l'intérieur, Service de la population, chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de la naturalisation.

#### **Décision d'octroi de la naturalisation suisse - Procédure cantonale facilitée pour les étrangers nés en Suisse (art. 25 LDCV) - S. Naganadar et S. Simioni**

---

La Municipalité a donné un préavis favorable pour Sinthujan Naganadar et pour Samanta Simioni, à l'intention du Département de l'intérieur, Service de la population, chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de la bourgeoisie.

---

## **Programme cantonal de prévention du surendettement - Permanence téléphonique INFO BUDGET 0840 4321 00**

---

Selon courrier du 14.9.2009 de M. Pierre-Yves Maillard, chef du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) informant que, selon les statistiques, les habitants des villes de Romandie, y compris du Canton de Vaud sont particulièrement concernés par le surendettement.

Depuis 2006, le Conseil de politique sociale a décidé de faire de la prévention du surendettement un axe fort de la politique sociale cantonale. Cette détermination s'est concrétisée avec le déploiement, dès 2007, d'un programme cantonal de prévention du surendettement. Depuis mai 2009, dans le cadre de ce programme, la permanence téléphonique INFO BUDGET est ouverte quatre demi-journées par semaine. Accessible à tous les particuliers résidant dans le Canton, elle a pour mission de les informer sur la gestion du budget courant et des dettes, après une rapide analyse de leurs besoins. Si nécessaire, les personnes qui appellent sont orientées vers les services spécialisés (professionnels du Service social de Lausanne, de Caritas Vaud, du Centre social protestant et de la Fédération romande des consommateurs) qui répondent aux appels.

Pour que cette permanence téléphonique puisse remplir sa mission, il faut que le public connaisse son existence, d'où la volonté du DSAS de s'appuyer sur un large réseau de partenaires, publics et privés, qui comprend naturellement les communes à qui il a distribué du matériel à cette fin.

## **Intervention en renfort du SDIS et de la PCi pour lutter contre un incendie survenu à l'av. de Provence à Lausanne, durant le week-end des 26 et 27.9.2009**

---

Des renforts ont été apportés par les corps du SDIS et de la PCi de notre Commune dans la lutte contre ce sinistre.

## **Coupure de courant du 27.9.2009 à Pully**

---

Selon courrier du 2.10.2009 de la Direction des services industriels de Lausanne, une coupure de courant due à un déclenchement sur son réseau MT a affecté une petite partie de notre Commune, le 27.9.2009, aux environs de 16h00 et jusqu'à 17h50, heure à laquelle tous les clients pullliérans ont été réalimentés en électricité.

Cette intervention a nécessité de nombreuses manoeuvres dans plusieurs postes de transformation, ce qui explique la durée de la panne, causée par un défaut sur un câble souterrain moyenne tension.

---

## Directives en matière d'affichage aux piliers publics

---

La Municipalité a ratifié les directives en matière d'affichage aux piliers publics, qui prévoient, outre l'affichage des documents officiels, la possibilité, pour les sociétés locales, d'annoncer leurs manifestations pour autant que la place disponible le permette.

---

## Nocturnes 2009 - Mercredi 16.12.-2009

---

C'est la date du 16 décembre 2009 qui a été retenue pour la traditionnelle nocturne. Comme chaque année, les services communaux assumeront l'animation sur la Place d'Obernai, en corrélation avec celles prévues par le Kiwani's à la Maison Pulliérane. Pour le surplus, le programme est en cours d'élaboration.

---

## Elimination des déchets verts - choix de la filière

---

La Municipalité a décidé de poursuivre sa collaboration avec la Coulette une fois la biométhanisation mise en service, sous réserve de modifications de prix ou du projet et de décliner l'invitation des Services industriels de la Ville de Lausanne à participer à leur projet.

---

## Facture sociale prévisionnelle 2010

---

Par courrier du 9.10.2009 de M. Pierre-Yves Maillard, chef du Département de la santé et de l'action sociale, fait part des éléments relatifs à l'évolution prévisible de la facture sociale 2010, dont le montant total s'élève à CHF 710 millions. La hausse, par rapport au budget 2009, devrait ainsi atteindre 32 millions, soit 4,7%.

Le principal changement pour 2010 réside dans les effets de l'adoption, par le Grand Conseil le 2.6.2009, des dispositions légales visant l'intégration de la loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle (LAEF) dans le champ d'application de la LOF, tout en garantissant la neutralité du coût de l'opération pour les communes dans la durée.

Des ajustements seront effectués dans les montants à déduire aux communes au titre de la convention réglant l'impact financier de la RPT sur les communes vaudoises, en comparant l'évolution entre le nouveau régime des bourses et les régimes sortis de la facture sociale. Pour 2010, ce montant s'élève à CHF 13,8 millions.

La participation prévisionnelle de notre Commune à la facture sociale 2010 s'élève à CHF 30'550'641.00.

---

## Plate-forme "canton-communes" - Nouvelle péréquation intercommunale

---

Selon message du 9.10.2009, l'Union des communes vaudoises, nous informe que, dans le cadre des travaux de la plate-forme "canton-communes" consacrés à la réforme de la péréquation, les communes sont tombées - pour la première fois - d'accord sur un nouveau système péréquatif. Ce nouveau système sera soumis par les deux associations à l'ensemble de leurs membres, puis au Conseil d'Etat et enfin au Grand Conseil. Le nouveau système de péréquation intercommunale devrait ainsi entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Le nouveau modèle et ses impacts chiffrés seront présentés par les deux associations à leurs membres. Si le nouveau modèle de péréquation est ensuite définitivement adopté par les communes, il sera soumis au Conseil d'Etat pour être traité par le Grand Conseil au printemps 2010 en vue d'une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

---

## Service de ramonage obligatoire

---

Suite au départ à la retraite du titulaire, M. Pierre-Paul Bujard, la Municipalité a décidé de concéder à M. Stéphane Flückiger le service du ramonage obligatoire au sens des articles 17b et ss de la loi du 27 mai 1970 sur la prévention des incendies et des dangers résultant des éléments naturels (LPIEN) et de son règlement. M. Pierre-Paul Bujard assurera sa fonction de vice-président de la Commission de salubrité jusqu'à la fin de la législature en cours.

---

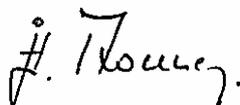
## Rapport de police 2009

---

Le rapport de police 2009 n'aura pas lieu comme habituellement en décembre, mais sera reporté en février prochain, afin d'être regroupé avec les rapports SDIS et PCi lors d'une seule manifestation.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



Jean-François Thonney



La secrétaire



Corinne Martin

Pully, 3 novembre 2009